

terres agricoles constituent les deux principales sources d'émissions de CO<sub>2</sub> d'origine anthropique au Canada. Selon une évaluation préliminaire des émissions attribuables à l'utilisation des terres agricoles, environ 85 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> seraient émises par année. Toutefois, il s'agit d'une évaluation tout à fait incertaine. L'utilisation de combustibles fossiles comme source d'énergie se traduit par des émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 450 millions de tonnes. Des sources non énergétiques, comme la production de ciment et d'ammoniac et l'incinération, représentent environ 12 millions de tonnes par année.

- Dans le cas des CFC, les émissions se chiffraient à environ 19 000 tonnes en 1987, ou l'équivalent de 112 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Les CFC sont principalement utilisés commercialement dans la mousse, les réfrigérants, les appareils de climatisation, les aérosols et les solvants. Le Canada éliminera l'utilisation non essentielle des cinq CFC désignés d'ici 1997.
- Les données sur les émissions d'autres gaz à effet de serre ne sont pas élaborées aussi exhaustivement que celles sur le CO<sub>2</sub> et les CFC. Selon une évaluation préliminaire, les émissions de méthane et d'oxyde nitreux se sont élevées à 3 800 kilotonnes et 141 kilotonnes respectivement en 1987. Dans le cas du méthane, environ 50 p. cent des émissions de source anthropique sont attribuables aux décharges, alors qu'environ 25 p. cent proviennent des gros animaux. Dans le cas de l'oxyde nitreux, environ 55 p. cent des émissions proviennent de la combustion de combustibles fossiles, environ 25 p. cent des engrais azotés et environ 20 p. cent de la production d'acide nitrique.
- En vertu du Plan vert, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et l'industrie, planifie établir un inventaire exhaustif des gaz à effet de serre et un système d'établissement de rapports. Ce système fera partie des ententes fédérales-provinciales en vertu desquelles seront établis les procédures et les calendriers réguliers d'établissement de rapports.

#### **RECOMMANDATION 4 (paragraphe 3.12)**

**Nous recommandons que le Canada, de concert avec d'autres pays, fassent d'importants efforts en vue d'atteindre l'objectif visé dans les scénarios de limitation accélérée des émissions, soit la stabilisation des émissions des gaz à effet de serre d'ici le milieu du siècle, à des niveaux pouvant dépasser les niveaux actuels mais qui seront «bien inférieurs à l'équivalent d'un doublement des concentrations de CO<sub>2</sub> par rapport aux niveaux pré-industriels». Nous recommandons également que le gouvernement du Canada élabore et publie une stratégie visant la composante canadienne d'un tel objectif mondial.**

Réponse :

- Au cours de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat qui a eu lieu à Genève à l'automne de 1990, les ministres et d'autres représentants de 137 pays ont convenu que l'objectif global ultime soit de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre à un niveau qui empêcherait une interférence dangereuse d'origine anthropique sur le climat. Les représentants ont affirmé que dans le but de réduire les incertitudes,